

S.P.R.B. - B.D.U. - D.U.  
**Monsieur Albert GOFFART**  
Directeur

Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 18/PFD/548286  
N/réf. : AVL/ah/WSL-4.20/s.562  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue Herbert Hoover, 2-62. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public, sur le tronçon compris entre les squares Vergote et Lévie.  
*Dossier traité par M. P. Fostiez.*

En réponse à votre courrier du 7 novembre sous référence, réceptionné le 10 novembre, nous vous communiquons **les remarques et les observations** formulées par la CRMS en sa séance du 3 décembre 2014, concernant l'objet susmentionné. ***La Commission approuve les grandes lignes du projet mais elle insiste sur l'importance de prévoir un traitement symétrique des alignements d'arbres qui seront remplacés de part et d'autre de l'avenue. Elle propose également de ne pas réaliser les extensions de trottoir au croisement de la rue Prekelinden.***

#### **La demande**

Elle porte sur le renouvellement des trottoirs de l'avenue Herbert Hoover, sur le tronçon compris entre les squares Vergote et Lévie, sur le territoire de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert. Le périmètre d'intervention est partiellement compris dans la zone de protection de la maison moderniste classée qui forme l'angle de l'avenue avec le square Vergote.

Le projet vise l'abattage des 21 arbres d'alignement (2 espèces de Prunus) et leur remplacement par 23 frênes et érables, ainsi que la rénovation des trottoirs et le remplacement des dalles 30x30 par des dalles de béton 20x20. Des oreilles de trottoir sont prévues au croisement avec la rue Prekelinden.

#### **L'avis de la CRMS**

L'avenue Herbert Hoover se situe à cheval sur le territoire des communes de Woluwe-Saint-Lambert et de Schaerbeek. Le réaménagement de la partie nord, schaerbeekoise, de l'avenue avait fait l'objet d'une demande de permis, examinée par la CRMS en sa séance du 21/08/2013. Les interventions prévues de part et d'autre de l'avenue appartiennent au même projet global et impliquent le même type d'interventions.

Cependant, en comparant les deux projets, une incohérence importante apparaît quant au remplacement des arbres. Du côté sud (Woluwe), le nombre et le rythme des arbres à replanter serait pratiquement identique à la situation existante, ce qui est positif. Par contre, le plan de demande de permis de la partie nord (Schaerbeek), examiné par la CRMS en août 2013, renseigne une diminution significative du nombre des arbres (de 42 à 32) et leur implantation selon un rythme aléatoire. La Commission s’y était opposée dans son avis de 2013.

La CRMS attire l’attention de l’autorité délivrant et des deux Communes sur ce fait que la réalisation des projets selon les plans renseignés accentuerait la dissymétrie au détriment de la cohérence de l’avenue. Le projet se présenterait finalement comme une intervention dévalorisante pour l’espace public, ce qui irait à l’encontre des objectifs du projet. ***La Commission propose donc de réorienter le projet du côté schaarbeekois et de calquer le traitement de l’alignement nord sur la présente demande. Il convient, en particulier, de conserver l’arbre situé sur le trottoir nord, à proximité de l’angle et face au bâtiment classé pour renforcer la symétrie des plantations au débouché de l’avenue.***

Dans un même souci de cohérence spatiale, il est déconseillé de réaliser des extensions de trottoirs au croisement avec les rues Knaben et Prekelinden. Il s’agit, en effet, de rues secondaires dont le statut ne semble pas justifier ce type d’intervention.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : BDU-DU : gestionnaire, concert  
BDU-DMS : gestionnaire, Th. Wauters  
Commune de Woluwe-Saint-Lambert  
Services techniques, division espace public – Avenue P. Hymans, 2 – 1200 Bruxelles  
Commune de Schaerbeek, Infrastructures, Bureau d’études Voiries, Place Colignon – 1030 Bruxelles